

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 21 mars 2018

N° P179787 - DE/2

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : PIERRE FREY SAS
47, rue des Petits Champs
75001 PARIS
France

Marque commerciale : F2664 KIWI

Description sommaire :

Composition globale : Tissu 100 % polyester TREVIRA CS, ignifugé dans la masse
Utilisation : Gainage, ameublement et décoration
Masse : (470 ± 47) g/m²
Epaisseur : (1,05 ± 0,10) mm
Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P179787 - DE/2 du 21 mars 2018

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement :

M1

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P179787 - DE/2 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages**.

Trappes, le 21 mars 2018



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Maxime MAJ

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 21 mars 2018

N° P179787 - DE/2

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : PIERRE FREY SAS

Date et référence de la commande : Bon pour accord du 27/02/2018 sur devis n° 2018/285

Producteur : MARGUEROY
47, rue des Petits Champs
75001 PARIS
FRANCE

Marque commerciale et référence : F2664 KIWI

Composition globale : Tissu 100 % polyester TREVIRA CS, ignifugé dans la masse

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse	: (470 ± 47) g/m ²
Epaisseur	: (1,05 ± 0,10) mm
Coloris	: Divers

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse	: (457 ± 46) g/m ²
Epaisseur	: (1,13 ± 0,12) mm
Coloris	: Noir – Lin - Beige

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 19/02/2018

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à $(23 \pm 2) ^\circ\text{C}$ et $(50 \pm 5) \%$ d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 13/03/2018

4. RESULTATS

4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Sens 1 Face 1	Sens 1 Face 2	Sens 2 Face 1	Sens 2 Face 2
Coloris	Noir	Noir	Noir	Noir
Masse (g)	52,32	53,11	52,70	52,21
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui
Moment d'inflammation (s)	–	–	–	–
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–	–	–	–
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–	–	–	–
Distance > 250 mm après 5 min	–	–	–	–
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non	Non	Non	Non
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Longueur détruite/brûlée (mm)	130	145	155	160
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–	–	–	–

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8	
Sens	Sens 2 Face 2	Sens 2 Face 2	Sens 2 Face 2	Sens 2 Face 2	
Coloris	Noir	Lin	Beige	Noir	
Masse (g)	52,21	52,30	47,79	52,62	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment d'inflammation (s)	–	–	–	–	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–	–	–	–	
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–	–	–	–	
Distance > 250 mm après 5 min	–	–	–	–	
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non	Non	Non	Non	
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui	
Longueur détruite/brûlée (mm)	160	135	150	130	Longueur moyenne 144
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–	–	–	–	Largeur moyenne –

Durée d'inflammation ≤ 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)

4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Sens 1 Face 1	Sens 1 Face 2	Sens 2 Face 1	Sens 2 Face 2
Coloris	Noir	Noir	Noir	Noir
Masse (g)	56,69	50,87	50,86	50,26
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens	Sens 1 Face 2	Sens 1 Face 2	Sens 1 Face 2	Sens 1 Face 2
Coloris	Noir	Lin Beige	Noir	Ecrû
Masse (g)	50,87	49,49	47,59	49,67
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

4.3. ESSAI DE FUSIBILITE SELON NF P 92-505 (DECEMBRE 1995)

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Coloris	Noir	Lin	Beige	Noir
Masse (g)	2,58	2,37	2,34	2,49
Nombre d'éprouvettes pour atteindre 2 g	1	1	1	1
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Inflammation de la ouate	Non	Non	Non	Non

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes et un fluage ou des chutes de gouttes sont observés. Les essais complémentaires de persistance de flamme et de fusibilité ont donc été réalisés.

Trappes, le 21 mars 2018



**Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie**

Maxime MAJ

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.